

**Note de présentation de l'ENQUETE PUBLIQUE**  
portant sur  
**la révision du Plan Local d'Urbanisme**  
**de la commune de Gerbéviller (54)**

**Maître d'ouvrage** responsable du projet :  
**Communauté de Communes Meurthe Mortagne et Moselle,**  
représentée par son Président M Philippe DANIEL.

Coordonnées de la CC3M :  
56 avenue Pierre Sémard – 54 360 Blainville-sur-l'Eau  
[www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr) Tél : 03 83 71 43 62

Coordonnées de la commune de Gerbéviller,  
Représentée par son Maire : M Noël MARQUIS  
Mairie , 2 rue Maurice BARRES - 54 830 GERBEVILLER  
Tel : 03 83 42 70 33 [mairie@gerbeviller.fr](mailto:mairie@gerbeviller.fr)

La commune de GERBEVILLER possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05 novembre 2011 par délibération du Conseil Municipal. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée en octobre 2022.

**Le Conseil Municipal a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme par DCM du 2 février 2021.**

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle a pris la compétence urbanisme et poursuit la révision du PLU de Gerbéviller.

Cette révision s'inscrit dans le cadre du bilan, institué par la loi ALUR. De plus, le PLU en vigueur, a permis de réaliser un certain nombre de constructions mais les secteurs encore disponibles doivent être repensés pour permettre un développement harmonieux.

**Les principales motivations** de cette révision :

- favoriser la progression démographique par l'ouverture de terrain à bâtir, dans le respect de l'environnement local et du maintien du caractère champêtre du territoire ;
- pérenniser et développer les structures et services existants ;
- adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives, réglementaires et au contexte local ;
- intégrer les orientations du SCOT Sud 54, dont la révision a été approuvée le 12 octobre 2024.

La volonté des élus est aussi d'adapter le règlement pour une meilleure application quotidienne du PLU.

**Le projet communal se construit dans le cadre d'une projection à 10 ans/15 ans.**

## **CONTENU DU DOSSIER**

Le dossier soumis à enquête publique est composé de la manière suivante :

La liste des pièces

1. **Pièces administratives** : DCM et Bilan de la concertation
2. **Avis des Personnes Publiques Associées**
3. **Dossier d'enquête publique** : textes et cartographie
4. **Annexes**